



PARTI DES PEUPLES AFRICAINS - CÔTE D'IVOIRE

CONVENTION

10 MAI 2024

Palais des Congrès

SOFITEL ABIDJAN - HÔTEL IVOIRE

DOUBLE CÉRÉMONIE DE DÉSIGNATION ET
D'INVESTITURE DU CANDIDAT DU PPA-CI
À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2025



DOSSIER DE PRESSE

UN MANDAT UNIQUE DE 5 ANS :

*« Une fois de plus, j'accepte de servir mon parti et mon pays.
L'élection présidentielle de 2025 sera ma dernière élection. Il faut
donc préparer la relève parce que même quand nous gagnerons
cette élection présidentielle en 2025, je m'abstiendrai d'un second
mandat. »*

GBAGBO Laurent

LES 10 PILIERS DE LA RENAISSANCE

Une gouvernance à visage humain, une gouvernance 10/10, avec pour socle une politique économique et sociale humaniste.

Les dix piliers ci-dessous du candidat Laurent GBAGBO sont la traduction des ambitions du PPA-CI pour le peuple ivoirien et les peuples africains. Ils prennent encrage dans notre idéologie de gauche, notre engagement irrévocable pour notre souveraineté et pour notre conscience panafricaniste. Il émane de notre projet de société.

Ceci est un extrait condensé du programme du gouvernement du PPA-CI pour les cinq prochaines années :

LES 10 PILIERS DE LA RENAISSANCE

1. LA SANTÉ

2. L'ÉDUCATION

3. LE LOGEMENT

4. LA SÉCURITÉ ET LA DÉFENSE

5. LA DÉCENTRALISATION

6. LA DIPLOMATIE

7. L'EMPLOI ET LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

8. LE SPORT, LA CULTURE ET LE TOURISME

9. L'ECONOMIE ET LES INFRASTRUCTURES

10. L'ÉTAT DE DROIT ET LA DÉMOCRATIE

SANTE

La santé et tout ce qui concourt au bien-être de la personne humaine sont des droits fondamentaux. L'indice de développement humain qui reste très faible (la CI est classée 166ème sur 193 pays) indique l'état de fragilité du bien-être des populations ivoiriennes.

Notre engagement pour corriger ces faiblesses s'articule autour de 2 axes suivants :

- L'égal accès aux services de la santé grâce à un système d'assurance maladie mieux structuré et plus inclusif et une autosuffisance de nos besoins dans le domaine de la santé.
- Un cadre de vie assaini qui respecte l'environnement.

EDUCATION

Pour que l'école participe à la mission du programme social du PPA-CI, qui consiste à assurer l'égalité des chances à tous les citoyens, il faut qu'elle soit capable de donner sa chance à chacun des enfants de Côte d'Ivoire, quelles que soient ses origines sociales. Cela passe essentiellement par :

- une école qui forme d'abord le citoyen, conscient de ses responsabilités envers la nation et l'Etat, avant l'intellectuel.
- une école effectivement gratuite pour les cycles de base.
- une école qui minimise les coûts de la scolarité.
- une école qui épouse les valeurs culturelles de référence de notre société.
- une école qui répond aux besoins d'emploi de notre pays.
- une école qui apprend à connaître l'Afrique.
- une école qui donne une place de choix à la jeune fille et aux personnes en situation de handicap.
- une école qui donne l'opportunité à tous les talents.
- une école qui crée des opportunités économiques à la société.
- une école disponible en tout lieu et accessible à tout moment de la vie du citoyen.
- une école prioritairement à la charge de l'Etat.

LOGEMENT

- Une politique de logement bien élaborée qui inclut la zone rurale grâce à un mécanisme de financement innovateur.
- Construire au moins 100.000 logements par an
- Mettre en œuvre un programme de développement de villes secondaires et de villes durables

SECURITE ET DEFENSE

Constitution de stocks de sécurité

Les notions de défense et de sécurité sont des notions génériques qui englobent plusieurs réalités dont il faut tenir compte. Dans cette perspective, les notions de stock de sécurité alimentaire, de stock de sécurité énergétique, de stock de sécurité médicale et de ressources de défense de réserve seront intégrées dans la politique de défense du pays.

- Les stocks de sécurités doivent être valables pour tenir un an au moins en cas de rupture d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit.

Construction d'une armée moderne au service de la nation

- **La fonction militaire classique**
 - L'armée doit être le creuset de l'unité nationale et cesser d'être une armée tribale ou clanique.
 - L'amélioration des conditions de vie et de travail des militaires (la question de l'avancement, du logement, de la santé...);
 - La prise en charge du personnel militaire sera intégrale et tiendra compte de sa famille.
 - L'armée doit être une armée républicaine, professionnelle et bien équipée et ouverte à une diversité de profils pour assurer sa modernisation
 - La fonction militaire classique sera exécutée par des unités d'élites hautement professionnalisées et dotées d'une maîtrise parfaite de l'outil de Défense.
 - La création d'une région militaire dans toutes les capitales régionales de la Côte d'Ivoire.

- L'élargissement des bases de la coopération militaire ;
- Réinstaurer la notion de personnel de défense de réserve.

- **La fonction de développement de la nouvelle armée**

La fonction de développement consistera à impliquer les Forces Armées dans le processus de développement de la Côte d'Ivoire.

L'armée de développement aura de ce fait pour missions :

- L'insertion socio-économique des jeunes déscolarisés et le renforcement de la formation des cadres de l'administration par l'éducation civique et morale, en instaurant le service militaire obligatoire et en réinstaurant les stages de commandement pour les cadres de l'administration ;
- La promotion et l'insertion sociale des jeunes déscolarisés en formant des soldats du contingent à divers métiers dans le cadre d'un programme de soutien militaire à l'insertion professionnelle (SMIP) ;
- La réalisation des projets de développement, tant en milieu rural qu'en milieu urbain ;
- La création d'une industrie militaire pour les besoins en équipement de notre armée ;
- Le renforcement de la politique de formation des hommes dans les structures d'encadrement et de formation des élites militaires, telles que l'Ecole des Forces Armées (EFA), l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active (ENSOA) ;

La sécurité nationale

- Elle continuera d'être assurée conjointement par la police et la gendarmerie.

- La lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue toutes les formes de criminalité seront érigées en priorités nationales.

Le PPA-CI propose de construire une police ayant pour doctrine la prévention d'abord et la répression ensuite.

Pour assurer efficacement cette nouvelle mission, le programme de gouvernement du PPA-CI prévoit :

- La création d'une préfecture de police et d'une légion de gendarmerie dans chaque région du pays ;
 - L'affectation d'au moins 20% du budget de la police à son équipement et à son fonctionnement.
- Décentraliser les compétences de la police suivant la déclinaison des compétences des collectivités territoriales. Les affaires qui dépassent le cadre local seront de la compétence de la police nationale

DECENTRALISATION

- Une communalisation complète du pays de sorte que chaque village soit rattaché à une commune pour éviter le double statut de citoyens communaux et de citoyens non communaux.
- Le retour des conseils généraux à l'échelle des départements.
- La diminution et le recalibrage des Conseils régionaux autour de Régions effectivement viables par rapport aux missions qui leur seront attribuées. Un maximum de 10 régions
- La suppression des districts à l'exception de ceux d'Abidjan et de Yamoussoukro. La compétence des ministres-gouverneurs est déjà suffisamment assurée par le corps préfectoral.
- Cette décentralisation doit s'accompagner du développement des pôles par secteurs d'activités

DIPLOMATIE

Renforcement de la démocratie

- **Rendre plus équitable la représentation nationale**

- Opérer un plus juste découpage des circonscriptions électorales qui privilégie le critère démographique ;
- rendre la représentation plus inclusive avec la prise en compte des femmes et des jeunes.

Organisation des élections

- Réformer totalement l'institution chargée de l'organisation des élections dans le sens d'un renforcement de son indépendance et de son autorité morale.
- Elaborer un mécanisme de réduction des dépenses des campagnes électorales afin de donner l'égalité de chance à tous les candidats.
- prévoir un mécanisme efficace de lutte contre l'achat de conscience des électeurs.
- Créer un organisme de veille sur l'éthique et la morale dans le déroulement des élections.
- Prévoir des peines d'emprisonnement, de perte de droits civiques et d'annulation des résultats si ceux-ci ont été obtenus ou tentés d'être obtenus par des manœuvres frauduleuses et corruptives.

Etat civil et immigration

- **Un Etat civil qui protège le citoyen**

- Reconstituer l'Etat civil ivoirien sur la base de paramétrages objectifs qui prennent en compte le lieu de naissance, la filiation exacte et la nationalité.

- faire une dernière vaste opération d'audience foraine sur une année avec des instruments d'enregistrement de données biométriques.
- Digitaliser intégralement l'Etat civil.
- mettre au service de l'Etat civil les technologies de l'information, notamment la téléphonie mobile pour les enregistrements instantanés des informations relatives à l'état civil.
- rendre obligatoire la création de centres d'état civil de base dans tous les villages.
- créer un réseau de base de données qui part du village vers la sous-préfecture ou la commune, de ces entités vers le département, de celui-ci vers la région et de la région vers la base de données centrale.
- possibilité d'enregistrer les mariages selon le droit coutumier au registre de l'Etat civil pour leur donner force légale
 - **Intégration de la population étrangère et politique d'immigration**
- Proposer un référendum pour intégrer les non-nationaux selon la loi ivoirienne, mais qui vivent eux-mêmes ou leurs descendants depuis 25 ans au moins (génération).
- Cette mesure vise à dépolitiser le sort des immigrés afin d'éviter que ceux-ci restent l'électorat captif d'un parti politique qui les utilise plus qu'il ne les aide, en agitant la peur de leur expulsion en cas de perte de pouvoir dudit parti.
- relier toutes les bases de données des aéroports et des frontières terrestres ou maritimes à la base de données nationale sur l'identification des personnes pour enregistrer instantanément les

entrées et les sorties du territoire national des personnes étrangères.

- mettre en place dans chaque site d'habitation un mécanisme d'enregistrement des personnes étrangères qui rentrent dans le village. Ce mécanisme est placé sous l'autorité directe du Chef du village, du maire, ou le cas échéant du Sous-préfet. Ce mécanisme sera lié directement à la base de données de l'état civil national suivant le réseau ci-dessus défini.

- Créer une direction de police d'immigration.

Diplomatie

Notre diplomatie doit être une diplomatie de promotion de la paix, de la justice internationale et de l'appui aux peuples en lutte pour leur autodétermination conformément à notre orientation panafricaniste.

• Priorité africaine de notre diplomatie

- Renforcer l'intégration régionale en reformant en profondeur le cadre légal et institutionnel de la CEDEAO pour en faire un véritable espace d'intégration des peuples. De façon pratique, il faut :

- Instaurer des économies complémentaires entre les Etats membres en lieu et place des économies compétitives actuellement appliquées. Cette complémentarité des économies traduira au mieux la solidarité entre les Etats pour le bien-être des populations. Elle a l'avantage d'accroître les échanges intra-communautaires, étape indispensable pour l'avènement d'une monnaie, au minima, commune.

- renoncer à la diplomatie belliciste et de sous-traitance pour le compte des puissances étrangères.

- Travailler à la création rapide d'une citoyenneté ouest-africaine avant 2035.
- Renforcer la coopération intracommunautaire par l'institution d'un parlement bicaméral :

Une chambre des représentants des peuples où les députés sont élus au suffrage universel direct et où chaque pays est représenté proportionnellement à sa population ;

Une chambre représentant les États, le Senat, dont les membres sont désignés sur la base égalitaire, en vertu de la souveraineté de chaque État.

- **Au niveau continental**

- Accorder une attention particulière à la résolution des crises avec une attention soutenue pour la situation de la RDC qui exprime la démission de la diplomatie africaine.
- Faire de la lutte contre le terrorisme et toutes les formes de dominations sur l'Afrique une priorité de premier ordre.
- Travailler à l'émergence de puissances africaines régionales capables de porter des projets de développement intégrés sous-régionaux.
- Œuvrer pour une Union Africaine totalement indépendante des influences étrangères.
- Proposer à l'UA la création d'une Cour Africaine pour connaître des cas graves de crimes économiques dont sont victimes les pays africains de la part des multinationales.

- **Au niveau mondial**

- Tous les accords internationaux qui n'assurent pas notre liberté et notre souveraineté seront dénoncés.

- Adapter la diplomatie ivoirienne aux grands enjeux internationaux.
- Marquer la présence ivoirienne dans tous les espaces diplomatiques en tenant compte des enjeux géostratégiques nouveaux.
- Multiplier les partenaires en fonction des intérêts de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique.
- Œuvrer à la réforme réelle de CS de l'ONU.
- Réadapter notre diplomatie à l'éco-diplomatie.

EMPLOI ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

Notre politique d'emploi qui s'attaque frontalement au chômage endémique s'articule autour de trois axes de rupture.

- **Une agriculture réformée pourvoyeuse d'emplois**

Cette réforme passe par :

- L'adoption d'un dispositif législatif et réglementaire relatif à la tenure des terres qui rassure à la fois les propriétaires coutumiers et les exploitants.
- L'adoption d'une économie agricole qui favorise toutes les opportunités.
- Un mécanisme agricole qui favorise une industrialisation des activités commerciales et de services connexes.

- **Une politique d'entrepreneuriat audacieuse**

- Engager une réflexion immédiate sur la protection des emplois face aux menaces de l'Intelligence artificielle (IA). Prendre des mesures législatives ou réglementaires pour protéger les emplois contre l'IA.
- Redéfinir une nouvelle carte de l'emploi avec une division du travail dans certains secteurs qui tombent sous le coup d'une sorte de concentration d'activité économiques dans les mains d'une seule personne morale (Trust) afin de favoriser l'entrepreneuriat des jeunes.

- Une plus grande libéralisation de certaines professions exercées sous auto-régulation ou auto-contrôle comme les ordres, les chambres et autres, doivent concourir à lutter contre le chômage chronique des jeunes. Leur structuration actuelle ne répond plus aux impératifs d'emplois des jeunes.
- L'ouverture de certaines activités exercées actuellement en situation de monopole ou de cercles fermés.

- **La valorisation de certains métiers considérés jusqu'ici comme mineurs ou du secteur informel**

Les données statistiques les plus crédibles et les plus récentes estiment que le secteur informel occupe plus de 90% de la main d'œuvre. Ce secteur est le nid de la grande pauvreté et du chômage déguisé. Notre ambition est de lutter contre cette situation de précarité qui est une atteinte à la dignité humaine. Il urge de valoriser au maximum métiers dits du secteur informel.

Cette valorisation s'opèrera par :

- La formation des professionnels de ces métiers
- La garantie d'un salaire minimum vital.

SPORT, CULTURE ET TOURISME

Le tourisme est un excellent pourvoyeur d'emplois et de correction de la balance de paiement.

- Organiser une quinzaine africaine consacrée à l'exposition des produits industriels et agricoles d'un pays africain. Cela participe de l'intégration africaine.
- Organiser deux week-ends touristiques dans l'année afin de permettre aux ivoiriens de visiter leur pays.
- Favoriser la création d'un vrai parc animalier dans le nord.
- Mettre en place une politique de l'hôtellerie de moyen standing à des coûts accessibles au tourisme de masse.
- Etoffer les événements à caractère touristique autour de thématiques culturelles ivoiriennes. Des mini festivals seront favorisés dans les régions en rapport avec les conseils régionaux.
- Développer l'éco-tourisme.

ECONOMIE ET INFRASTRUCTURES

Economie

Redéfinir les fondamentaux de notre système économique

- Il faut relever d'abord les grands principes économiques de l'économie sociale du marché. Dans le cas d'espèce de la Côte d'Ivoire, des impératifs suivants s'imposent :
 - Créer de grands pôles nationaux identifiés à notre pays.
 - Créer des pôles bancaires nationaux, publics ou privés. Il faut, dans tous les cas, un pôle bancaire public pour accompagner notre politique d'entrepreneuriat nationale.
 - Il faut absolument déterminer les secteurs clé de l'économie nationale et en conférer le contrôle à l'Etat (énergie, téléphonie de base, l'eau)
 - supporter l'industrialisation par le secteur privé en lui apportant en amont les produits de l'industrie lourde

Une économie à vocation panafricaniste et intégrationniste

- Favoriser les économies complémentaires entre les Etats membres de la CEDEAO afin de faciliter les échanges commerciaux intra-communautaires indispensables à la création d'une monnaie unique. Actuellement, les échanges intra-communautaires représentent à peine 15% des échanges globaux de chaque pays.
- Travailler à l'harmonisation des codes des investissements de sorte à fournir les mêmes avantages aux Investissements directs étrangers (IDE). La compétition entre les pays africains sur les facilités accordées aux entreprises internationales en vue d'attirer

plus d'IDE a été désastreuse pour les économies africaines sans résultats tangibles.

- Harmoniser la fiscalité entre les pays de la Sous-région
- S'ouvrir à la promotion de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF)
- Travailler à une le bénéfice d'une exception africaine pour une durée de 25 ans dans les accords de l'OMC en ce qui concerne les produits industriels.

Infrastructures économiques

- **Infrastructures de transport internationales et interurbaines**
 - Renforcer les capacités et moderniser l'aéroport FHB.
 - Le délocalisant si possible.
 - Agrandir l'aéroport International de Yamoussoukro en prévision du transfert de la capitale ;
 - ouvrir un aéroport international à San Pedro qui corresponde à son statut de la capitale touristique de la Côte d'Ivoire
 - agrandir le Port de San-Pedro
 - ouvrir les ports secs de Korhogo et d'Odienné
 - libéraliser le secteur du transport aérien interne et favoriser la création de compagnies aériennes pour les courriers internes
 - Prévoir une autoroute avec une double voie également jusqu'à la frontière avec le Mali à partir de Kanawolo.
 - Une autoroute double voies de l'Ouest jusqu'aux frontières libériennes et guinéennes

- Corriger les écarts de rails et moderniser la voie ferrée Abidjan Niger en ouvrant une deuxième voie pour mieux évacuer les marchandises et soulager le bitume sur les voies internationales.
- Prévoir une double voie ferrée entre San Pedro jusqu'à la frontière avec le Mali et une déviation pour atteindre la frontière de la Guinée par Odienné.
- Ouvrir une voie de train rapide pour relier Abidjan – Yamoussoukro-Bouaké.
- La création d'axes structurants pour améliorer la mobilité des populations, le pré-acheminement des marchandises vers les ports et l'accessibilité routière des pays limitrophes ;
 - La liaison des chefs-lieux de département au réseau bitumé existant et la création d'un axe périphérique longeant les frontières.
- Accorder une priorité de premier ordre au service d'entretien des pistes villageoises pour l'évacuation des produits agricoles vers les centres urbains. La libéralisation totale de ce service ne donne pas totalement satisfaction. Il faut combiner cette libéralisation avec un minimum d'équipement d'entretien à la disposition des conseils généraux.
- L'armée peut être sollicitée en cas de besoin pour participer à l'ouverture et à l'entretien des pistes villageoises.
- **Infrastructures urbaines, assainissement et salubrité**
 - Construire 20 kms de route revêtue dans chaque chef-lieu de région et 10 kms dans chaque chef-lieu de département ;
 - Instaurer l'entretien collectif mensuel des espaces jouxtant les bureaux, les entreprises, les marchés par les responsables desdits lieux sous le contrôle des conseils municipaux.

- Créer dans chaque commune d'une brigade de répression des comportements anti-salubrité.

Economie du transport.

- Mutualiser les efforts africains pour créer une grande compagnie aérienne africaine qui puisse desservir efficacement les capitales africaines. Les capitaux privés seront appelés à se joindre aux capitaux publics.
- Organiser le secteur du transport urbain et interurbain.
- Redéfinir les termes de la mesure de suspension d'importation des véhicules de seconde main.
- Organiser le financement des activités du transport par les banques nationales.
- Développer un type de transport particulier adapté au transport des touristes.

Economie énergétique

• Au niveau sous-régional

- Produire et distribuer à l'échelle de la CEDEAO, l'énergie nucléaire civile, les énergies renouvelables et l'énergie solaire.

• Au niveau national

- Transformer en profondeur la Petroci pour en faire une véritable industrie pétrolière opérant à tous les niveaux des opérations pétrolières (upstream, middlestream et downstream)
- Réorganiser le système de distribution des produits pétroliers et gaziers dans la perspective de la lutte contre le chômage des jeunes.

Economie industrielle

- **Développer l'industrie manufacturière et favoriser l'émergence d'une industrie sidérurgique (lourde) en Côte d'Ivoire.**

- Cette industrie, compte tenu du coût de ses investissements, doit être portée par l'Etat comme le font beaucoup de pays ayant adopté pour l'économie sociale du marché ou une économie contrôlée par l'Etat.

- Ces industries apparaissent comme des prérequis pour les industries semi-légères ou légères qui se nourrissent en aval de la production de l'industrie lourde en amont.

- Transformer sur place des minerais de fer en développant l'industrie métallurgique est une nécessité pour soutenir une politique industrielle dynamique.

- Remplacer les mémoires de fin d'études des ingénieurs et des techniciens des écoles techniques par des travaux pratiques d'invention

L'économie du Commerce et des services

Commerce

- **Le secteur de la distribution**

- Les activités de distribution d'un investissement inférieur ou égal à 200 millions de FCFA seront laissées exclusivement aux nationaux pour 2/3 et aux non nationaux africains pour le tiers restant sous réserve de la réciprocité.

- Entre 200 millions et un milliard de FCFA, le capital doit être détenu d'au moins 20% par un national ou par un non national africain sous réserve de la réciprocité.

- Au-delà d'un milliard de FCFA, le marché de la distribution reste ouvert entièrement

Ces mesures ne concernent pas les produits pétroliers et gaziers dont le régime de distribution sera redéfini en rapport avec les priorités nationales de lutte contre le chômage.

Les services

• Banques et assurances

- Nous travaillerons de concert avec les autres pays membres à une réforme profonde de la BCEAO tant au niveau de son indépendance vis-à-vis des Etats, mais surtout vis-à-vis du Trésor français.

- Accélérer l'avènement effectif de l'ECO, d'abord monnaie commune qui cheminera par la suite vers la monnaie unique.

- Créer deux banques nationales autour desquelles s'organisera le financement de l'économie nationale.

- ✓ Une banque pour le développement de l'industrie et du commerce ; financée par la Taxe Spéciale d'Equiperment qui est aujourd'hui partagée entre la DGI et le secteur privé et dont la gestion soulève quelques malentendus parmi les acteurs dudit secteur et par les parts de l'Etat dans les mines et le pétrole.

- ✓ Une banque pour le développement de l'agriculture et du monde rural. Le financement de cette banque sera assuré par les excédents des produits d'exportation, et une taxe additionnelle à négocier avec les multinationales agro-industrielles. Elle fonctionnera sur le principe de la TVA mais à l'internationale de sorte à être supportée en dernier ressort par les consommateurs finaux des produits de rente exportés tels que le cacao, le café etc

Cette banque travaillera à l'amélioration de l'agriculture, du cadre de vie des paysans et des infrastructures routières rurales.

- Le capital de chaque banque privée sera ouvert au moins dans la limite de la minorité bloquante à l'Etat ivoirien ;
- Le capital de chaque banque privée obligatoirement ouvert à un actionnariat national représentant au moins le 1/5ème du capital total
- Accroître le taux de bancarisation qui est très faible dans la zone UEMOA. Elle est actuellement est de 26%
- Ces mesures valent également pour les compagnies d'assurance de capitaux étrangers.
- Une politique de mobilisation de l'épargne par les assurances sera menée en rapport avec la vulgarisation de la bancarisation.

- **Economie du tourisme et de la culture**

Le tourisme est un excellent pourvoyeur d'emplois et de correction de la balance de paiement.

- Organiser une quinzaine africaine consacrée à l'exposition des produits industriels et agricoles d'un pays africain. Cela participe de l'intégration africaine.
- Organiser deux week-ends touristiques dans l'année afin de permettre aux ivoiriens de visiter leur pays.
- Favoriser la création d'un vrai parc animalier dans le nord.
- Mettre en place une politique de l'hôtellerie de moyen standing à des coûts accessibles au tourisme de masse.
- Etoffer les événements à caractère touristique autour de thématiques culturelles ivoiriennes. Des mini festivals seront favorisés dans les régions en rapport avec les conseils régionaux.
- Développer l'éco-tourisme.

ETAT DE DROIT ET DEMOCRATIE

La Justice

La justice ivoirienne souffre trois maux auxquels il convient de trouver des remèdes.

- Elle est encore inaccessible pour beaucoup de nos concitoyens;
- Elle n'assume pas correctement son indépendance.
- Le régime pénitencier est inadapté

SOLUTIONS :

- **En ce qui concerne son accessibilité**

- Prévoir les juridictions traditionnelles qui agiront sous l'autorité judiciaire des juges des tribunaux ou des sections de tribunaux. Ces juridictions participeront au rapprochement de la justice des justiciables.
- Etoffer le personnel de justice par le recrutement d'au moins 100 magistrats par an pendant les 5 prochaines années.
- le personnel des greffes connaîtra également un accroissement substantiel.
- Chaque chef de région aura un Tribunal de Première Instance.
- Création de trois cours d'Appel pour porter le nombre de Cours d'Appel de 4 à 7 (une Cour d'Appel à Man pour tout l'Ouest, une Cour d'Appel d'Abengourou pour tout l'Est, une Cour d'Appel à San Pedro pour tout le Sud-Ouest)

- **L'indépendance de la justice**

- Créer des pôles spécialisés dans les grands tribunaux. Ces pôles, composés de magistrats spécialisés et de professionnels émérites, auront pour mission de permettre une analyse véritablement pointue des affaires particulièrement sensibles : pôles économiques et financiers, pôles scientifiques, etc. ;
- Faire appel à candidature pour les juges pour la formation de certaines cours pour les affaires sensibles qui touchent aux fondations de la nation. Il s'agit notamment des cas de corruption ou les autres formes de criminalité impliquant des hauts cadres administratifs et politiques du pays et des cas de poursuites des hommes politiques
- Faire appel à candidatures pour les magistrats qui en remplissent les conditions, pour une période bien déterminée, pour occuper la présidence des hautes juridictions
- Pendant le temps qu'ils occupent les fonctions de Président des hautes juridictions, Ils assurent collégialement la Présidence du Conseil de la magistrature.

La protection et le respect des droits de l'homme

- **La création d'une haute cour des droits de l'homme**

- Cette Cour doit connaître des allégations d'atteintes aux droits d'une personne poursuivie.
- Sa saisine tient en l'état la procédure contre la personne poursuivie devant n'importe quelle juridiction et à tout moment de ladite procédure.

- La décision rendue par cette Cour s'impose de plein droit à toutes les autres juridictions

- **La délocalisation des parquets**

- Construire des parquets détachés des Tribunaux
- Regroupés les commissariats de police et les brigades de gendarmerie, dans un rayon territorial assez proche, autour de substituts de procureurs qui veilleront sur place au respect des droits des poursuivis.

- **L'assistance judiciaire renforcée**

- Décentraliser l'assistance judiciaire par l'ouverture d'un guichet au siège des tribunaux pour permettre aux justiciables démunis, dont la situation respecte les conditions définies par la loi, d'agir en justice sans frais ;
- L'Etat doit reprendre en main l'organisation du métier d'avocat, des notaires, des commissaires de justices afin de les rendre davantage ouverts etc.
- Ouvrir au maximum les concours qui donnent accès à ces métiers en évoluant progressivement vers leur suppression. L'Etat doit désormais fixer chaque année le nombre d'admis à ces métiers.

- **Alléger la détention préventive et raccourcir les délais de poursuite**

- Faire de la détention une exception à respecter effectivement..

- Toute détention préventive doit être suffisamment motivée pour permettre au détenu de la contester devant une juridiction supérieure.
- Engager la responsabilité de l'Etat pour les détentions préventives abusives.
- Prévoir pour chaque type d'infractions un délai de poursuite.
- Le manque de diligence de poursuite pendant ce délai frappe de forclusion définitive l'action publique.

Le régime pénitentiaire qui respecte la dignité humaine et moins coûteux

- **Redonner au régime pénitentiaire son caractère correctionnel**
 - L'incarcération correctionnelle se fera dans les villages correctionnels et l'incarcération criminelle dans les prisons classiques.
 - Le village correctionnel est accessible aux petits délinquants, pour les peines n'excédant pas trois ans ou les criminels éligibles au régime pénitencier criminel, dont la peine restant à courir n'excède pas trois ans, ayant fait état d'une bonne conduite.
 - Les bénéficiaires du régime correctionnel sont logés dans un village correctionnel, sous leurs propres charges.
 - Ils y exercent leur métier afin de se prendre en charge.
 - Ils vivent librement dans le village clôturé et ne peuvent sortir du village sauf à se rendre dans les champs ou autres lieux de travail sous escorte de la police pénitentiaire.
 - Un village correctionnel par région.

La Réconciliation nationale autour de la vérité pour soulager définitivement la conscience de la nation.

Depuis 1990, notre pays traverse des crises socio-politiques majeures qui ont fini par fragiliser la cohésion sociale. L'on peut retenir :

- La difficile succession du Président Félix Houphouët Boigny;
 - La descente militaire sur le campus universitaire de 1991 ;
 - La crise du 18 février 1992 ;
 - Le boycott actif de 1995 ;
 - Le coup d'Etat du 24 décembre 1999 ;
 - La tentative de coup d'Etat de 2000 dit du cheval blanc ;
 - La tentative de coup d'Etat de janvier 2001 ;
 - La tentative de coup d'Etat du 19 septembre 2002 ;
 - La rébellion armée qui en a suivi ;
 - La guerre post-électorale de 2011.
- **La Recherche de la vérité pour aujourd'hui et pour demain**
 - la mise en place d'une commission africaine d'enquête pour situer les responsabilités et restituer la vérité pour les besoins de l'histoire.
 - **Une réparation pour soulager la conscience nationale et reconstituer la cohésion sociale**
 - La réparation est d'abord d'ordre moral
 - Les cas graves pourront donner lieu à des réparations matérielles.

Une attention particulière pour les personnes vulnérables, les femmes et les jeunes.

Promouvoir les droits des femmes et des groupes vulnérables

- Il faut éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et donner à chaque habitant de ce pays et particulièrement à chaque femme la chance de s'épanouir et d'exercer librement le métier de son choix.
- Lever les obstacles à la promotion et au respect des droits des femmes
- Il faut lutter contre les préjugés dont les femmes sont victimes en nommant une proportion importante de femmes à des postes de direction et de responsabilité dans l'administration.
- privilégier la promotion des femmes partout où cela est possible.
- créer un cadre institutionnel favorable à la promotion des droits de la femme, par exemple, le Plan National d'Action pour la Femme (PNAF 2026-2029). - Tous les obstacles à la promotion et au respect des droits des femmes subsistant dans les textes de loi doivent être recensés et levés.
 - faire une discrimination positive au profit des femmes
 - réserver un quota pour les femmes aux postes administratifs accessibles par concours.

Développer et soutenir les actions en faveur des femmes et des jeunes filles

- En plus de l'action et des initiatives au niveau de l'État, la société civile doit être encouragée pour la promotion de la femme et soutenue dans la défense des droits de la femme.

- La scolarisation de la jeune fille reste le défi majeur de notre société. Il faut améliorer le taux de scolarisation des filles, annuler le phénomène d'abandon des études par les filles.
- Enfin, il faut ouvrir tous les métiers et toutes les fonctions à la femme.

Protéger les groupes et les personnes vulnérables

Parmi les personnes ou groupes vulnérables ou rendus vulnérables, on compte les personnes handicapées, les personnes âgées et, désormais, les déplacés et autres victimes de guerre. Ces différents groupes ont droit à la solidarité nationale.

- **Prendre en charge les personnes vulnérables**
 - L'un des objectifs de l'AMU est d'assurer la prise en charge des malades et particulièrement des personnes vulnérables.
- Pour les handicapés, il y a deux défis à relever : la question de l'insertion professionnelle et la question de la mobilité.
- La construction des édifices qui abritent les services de l'Etat ou du secteur privé doit tenir compte des besoins de mobilité des personnes handicapées.
 - Il faudra donc définir un programme de mise à niveau et le mettre en œuvre immédiatement partout où cela est possible. Pour les constructions futures, des normes doivent être imposées pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées.
 - Cette exigence doit s'étendre aux collectivités locales, aux entreprises parapubliques ainsi que les entreprises privées.

- Les minorités doivent être protégées autant que les droits qu'elles revendiquent ne rentrent pas en conflit avec les valeurs culturelles africaines.

- **Promouvoir le respect des personnes âgées et mettre l'expérience des "séniors" au service du développement**

- Les services sociaux de l'Etat, mais aussi les collectivités territoriales doivent mettre en œuvre des politiques d'assistance aux personnes âgées, et d'une manière générale aux personnes fragiles.

- Le niveau de la pension de retraite doit être relevé pour assurer aux bénéficiaires une vie décente. La procédure de constitution des dossiers de pension doit être simplifiée et accélérée.

- L'expérience des personnes valides admises à la retraite doit être rentabilisée. Une législation sur le statut des « Seniors » doit être adoptée.

Répondre aux attentes des jeunes

La population de la Côte d'Ivoire est constituée en majorité de jeunes. Les statistiques récentes estiment à 70% de la population la proportion des jeunes de moins de 30 ans, soit plus des deux tiers de la population totale.

Avec une telle structure de la population, l'Etat a le devoir de résoudre en priorité les difficultés des jeunes qui sont, en fait, les difficultés réelles du pays. On peut classer ces difficultés en trois groupes :

- les difficultés liées aux crises politiques ;

- celles qui sont liées au système de formation ;
- enfin et surtout la question de l’emploi.
- **Faire face aux conséquences des crises politiques sur les jeunes**
 - Une enquête sera menée pour déterminer non seulement l’impact des crises de 1999 jusqu’en 2011 sur les jeunes, mais également pour trouver le mécanisme d’aider les victimes jeunes de cette période qui n’ont jamais pu s’insérer dans la société. Cela relève de la justice sociale
- **Corriger les défaillances de notre système de formation**
 - Réduire le chômage par la réforme en profondeur de notre système éducatif en établissant une adéquation entre la formation et l’emploi.
 - Le projet de formation par apprentissage sera approfondi. Il s’agit, par exemple, au niveau de l’enseignement technique et de la formation professionnelle, du projet de formation par alternance où le temps des études est réparti entre la formation pratique dans l’entreprise pour 75% et la formation théorique dans le centre de formation pour 25% de sorte qu’un minimum de connaissance pratique lui permette d’entreprendre.
 - Développer le tandem Etudes/sport pour ceux qui en ont les talents
 - Rendre obligatoire, à la charge de l’Etat, un service national sous forme de stage pré-emploi pour tout jeune en fin de formation. Ce stage pré-emploi durera un an. L’objectif est de permettre à

chaque jeune, en fin de formation, de se familiariser avec le monde du travail avant son premier emploi.

- **Lutte contre la corruption**

- Créer un poste de Procureur de la république spécial pour la lutte contre la corruption
- Créer au sein de la Direction générale des impôts une direction de vérification fiscale de la situation d'ensemble des personnes suivant leur train de vie.
- Les rapports de cette direction seront également adressés au procureur spécial pour la lutte contre la corruption.
- Renforcer la lutte contre le blanchissement de l'argent provenant des activités criminelles sous toutes leurs formes.
- Renforcer les pouvoirs de l'inspection d'Etat

- **Transparence dans la passation des marchés publics**

- La Cour des Comptes sera dotée de pouvoir pour faire des audits inopinés sur la passation des marchés publics.

LES 10 ENGAGEMENTS DE GBAGBO

Je m'engage en un mandat unique de 5 ans à :

1. *« Réconcilier les ivoiriens par la vérité et la réparation en faveur de toutes les victimes des crises successives, sans exclusion, afin d'instaurer la cohésion nationale. »*

GBAGBO Laurent

Je m'engage en un mandat unique de 5 ans à :

2. « *Rendre la justice réellement indépendante du pouvoir exécutif* »

GBAGBO Laurent

Je m'engage en un mandat unique de 5 ans à :

3. « Désendetter la Côte d'Ivoire. »

GBAGBO Laurent

Je m'engage en un mandat unique de 5 ans à :

*4. « Mettre en place un organe électoral juste et indépendant,
gage d'une stabilité. »*

GBAGBO Laurent

Je m'engage en un mandat unique de 5 ans à :

5. « Favoriser le leadership des femmes et des jeunes. »

GBAGBO Laurent

Je m'engage en un mandat unique de 5 ans à :

6. « Transférer effectivement la capitale à Yamoussoukro. »

GBAGBO Laurent

Je m'engage en un mandat unique de 5 ans à :

*7. « Faire acheter les produits agricoles au juste prix et
promouvoir l'industrialisation. »*

GBAGBO Laurent

Je m'engage en un mandat unique de 5 ans à :

8. « Baisser le coût de la vie et augmenter le pouvoir d'achat. »

GBAGBO Laurent

Je m'engage en un mandat unique de 5 ans à :

9. « *Lutter contre la corruption et assainir le milieu des affaires.*
»

GBAGBO Laurent

Je m'engage en un mandat unique de 5 ans à :

10. « Rétablir la liberté de la presse et assurer la viabilité des médias. »

GBAGBO Laurent

« Donnez-moi le pouvoir et je vous le rendrai »

GBAGBO Laurent